



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Service émetteur : Animation des politiques territoriales de santé  
publique – Unité prévention de la santé  
environnementale  
Affaire suivie par : Alain BUGE  
Courriel : Alain.buge@ars.sante.fr  
Téléphone : 05 34 09 83 53  
Réf. :  
Date : 20/10/2023

Mme la présidente  
SMDEA  
Rue du bicentenaire  
09000 Saint Paul de Jarrat

Objet : Commune de Saverdun.  
Abandon de la prise d'eau Méras dans la rivière Ariège.

P.J. : L'arrêté préfectoral d'abrogation du 19 octobre 2023 -

Réf : Votre demande datée du 20 juin 2022.

LRAR

Comme suite à votre demande rappelée ci-dessus, j'ai l'honneur de vous transmettre, l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2023 portant autorisation d'abandon de la prise d'eau en rivière Ariège, lieu-dit Méras, exploitée pour la production d'eau potable, commune de Saverdun, qui abroge l'arrêté préfectoral du 25 août 1987 portant déclaration d'utilité publique de cette prise d'eau.

La directrice départementale

Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Copie transmise pour information à :

- M. le préfet de l'Ariège, DCIAT – BAT Cellule environnement ;
- Préfecture, recueil des actes administratifs ;
- M. le maire de Saverdun ;
- Unité eau, SER DDT Foix ;
- Agence de l'eau Adour-Garonne (Fanny Farres).

